



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

solidarités, santé et famille

Question écrite n° 57309

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille de lui donner des indications sur les mesures prises pour assurer la continuité du service public et du travail de ses services en cas de catastrophe naturelle touchant la région parisienne, et donc les services centraux de son administration. Il pense en particulier aux risques que pourrait causer une inondation du type de celle qui a frappé Paris en 1910.

Texte de la réponse

En prévision d'une catastrophe du type de l'inondation qui a frappé Paris en 1910, l'organisation nécessaire pour assurer la continuité des missions indispensables du ministère de la santé et des solidarités, tant en termes de ressources humaines que de localisation physique a été identifiée. Le site de repli est un immeuble hébergeant déjà des directions du ministère dans le quartier de Montparnasse. Il semble le plus adapté à cette situation de crise, car il offre une surface suffisante, une situation centrale, la proximité des services du Premier ministre et des autres ministères, ainsi qu'un environnement hôtelier important. Cet immeuble ne serait pas atteint par la crue et resterait facilement accessible.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57309

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1277

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 9030